

## This brochure provides you with important information regarding your 2021 property taxes.

### PROPERTY TAX DUE DATE

Please pay your property tax by June 30, 2021. These taxes cover the current calendar year January 1, 2021 to December 31, 2021.

You are still required to pay your property tax by the due date, even if you have filed an appeal against your property assessment.

If you have further questions regarding your 2021 property tax statement or the assessed value of your property, please contact 311 or call toll free at 1-877-311-4974 and our staff will be pleased to assist you.

The offices of the Assessment and Taxation Department are closed to the public. In-person services can be accessed on the main floor at 510 Main Street – Susan A. Thompson Building – between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday.

### NEW FOR 2021

The 2021 Property Tax due date remains June 30, 2021, however in support of property owners who may need temporary relief due to the continuing COVID-19 pandemic, Winnipeg City Council has approved temporarily waiving penalties for unpaid 2021 property taxes:

- Penalties for unpaid 2021 property taxes will be waived for up to three months following the due date – to September 30, 2021.
- Penalties will begin again on October 1, 2021 for 2021 property taxes.
- Please note, any property taxes in arrears from previous years will continue to accrue penalties at 2.5% per month.

**PROPERTY TAXES ARE PAYABLE ON, OR BEFORE, WEDNESDAY, JUNE 30, 2021**

### ARREARS BALANCE ON YOUR 2021 REALTY TAX BILL?

An arrears balance on your 2021 Realty Tax bill could exist for a variety of reasons. For example, prior year's realty taxes have not been paid in full, or the prior year tax payment was received late and monthly penalties are outstanding.

Penalties accrue on the first of each month. Please ensure to include the monthly penalty on the arrears portion of your tax bill as shown in the important message section of your tax bill for payments made during the months of May and June.

Arrears balances are not subject to penalty waivers, as above.

### EDUCATION PROPERTY TAX CREDIT (EPTC)

If you have recently moved or purchased a new property and did not receive the EPTC credit on the enclosed 2021 property tax statement, you will need to claim the EPTC through your 2021 income tax filing. In order to apply to have the credit added to your property tax bill in 2022, you will need to fill out an EPTC Self-Declaration form and return the completed form to the City of Winnipeg - Assessment and Taxation Department before March 15, 2022.

### METHODS OF PAYMENT

- Tax Instalment Payment Plan
- Internet/telephone banking
- At your Financial institution or Credit Union
- On-line Credit Card Payments
- Mail
- In Person/Courier

To avoid late payment penalty charges, please ensure your envelope is postmarked on, or before the due date or allow five business days for the financial institution to process your payment, as this will help ensure that your payment is received by the City by the due date.

If you are an online payment customer and sell or move from your current property, remember to change your account number (roll number) with your financial institution. If payment is made to the incorrect account, there will be a payment distribution fee applied to your account to transfer the payment to the correct account.

### AFTER HOURS

Drop an envelope containing a cheque or money order together with the bottom portion of the tax bill in the drop box located near the entrance for 510 Main Street (Susan A. Thompson Building) at the James Avenue door nearest to King Street.

For more payment information, please visit our website [www.winnipegassessment.com](http://www.winnipegassessment.com)

### PENALTIES

The City of Winnipeg is waiving penalties on 2021 property taxes for the months of July, August, and September 2021. Beginning October 1, 2021, penalties will be applied to any unpaid 2021 property taxes at a rate of 2.5% per month.

This waiver does not apply to tax arrears balances owing from prior years. A monthly penalty rate of 2.5% will be applied against the full arrears balance for all months from January to December 2021. If there are arrears on your account, any payment you make is applied first to the arrears. Once these are cleared, payment is applied to current year taxes.

**Note:** By keeping your account up-to-date, you can avoid the possibility of your property being subject to Tax Sale proceedings.

### IMPORTANT REMINDERS FOR CURRENT TAX INSTALMENT PAYMENT PLAN (TIPP) CUSTOMERS

If you are already on the monthly TIPP program, you are not required to meet the June 30, 2021 deadline date to pay the total due as shown on your tax bill. The credits shown on your tax bill include TIPP payments at April 1, 2021. Monthly payments will continue to be withdrawn from your financial institution until your tax account is fully paid.

Your TIPP payments may be adjusted to ensure your 2021 taxes are paid in full by December 31, 2021. Please see the important message section on the tax bill for your new TIPP amount effective July 1, 2021.

Please ensure that the amount on your property tax statement reconciles with your bank account statements.

### PROPERTY TAX STATEMENT WITH A CREDIT

If your tax statement shows a credit balance, please contact 311 or call toll free at 1-877-311-4974 to arrange for disbursement of the credit.

### PREPAYMENT DISCOUNTS

Please visit [www.winnipegassessment.com](http://www.winnipegassessment.com), contact 311 or call toll free at 1-877-311-4974 in early January 2022 for prepayment discount information.

**PLEASE VISIT THE CITY'S WEBSITE FOR MORE INFORMATION ON YOUR PROPERTY TAXES:**

[www.winnipegassessment.com](http://www.winnipegassessment.com)

**PROPERTY TAXES ARE PAYABLE ON, OR BEFORE**

**WEDNESDAY, JUNE 30, 2021**



Assessment and Taxation  
Évaluation et taxes

# Relevé d'impôts fonciers de 2021

[www.winnipegassessment.com](http://www.winnipegassessment.com)

457, rue Main, rez-de-chaussée  
Winnipeg (Manitoba) R3B 1B5

Date d'échéance :  
**Mercredi 30 juin 2021**

## Le présent dépliant contient des renseignements importants sur vos impôts fonciers de 2021.

### DATE D'ÉCHÉANCE DES IMPÔTS FONCIERS

Veillez payer vos impôts fonciers au plus tard le 30 juin 2021. Ces impôts s'appliquent à l'année civile en cours, soit la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les impôts fonciers doivent être réglés avant l'échéance, même si vous avez interjeté appel de votre évaluation foncière.

Si vous avez d'autres questions sur votre relevé d'impôts fonciers de 2021 ou sur la valeur imposable de votre bien, veuillez communiquer avec le 311 ou appeler sans frais au 1-877-311-4974, et notre personnel se fera un plaisir de vous aider.

Les bureaux du Service de l'évaluation et des taxes sont fermés au public. Des services en personne sont offerts au 510, rue Main, immeuble Susan-A.-Thompson, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

### NOUVEAUTÉS DE 2021

La date d'échéance pour le paiement des impôts fonciers de 2021 est le 30 juin 2021. Cependant, afin d'aider les propriétaires qui pourraient en avoir besoin, tandis que se poursuit la pandémie de COVID-19, le conseil municipal de Winnipeg a approuvé l'annulation temporaire des pénalités pour les impôts fonciers de 2021 impayés :

- Les pénalités pour non-paiement des impôts fonciers de 2021 seront annulées pendant les trois mois qui suivent la date d'échéance, et ce, jusqu'au 30 septembre 2021.
- Les pénalités associées aux impôts fonciers de 2021 s'appliqueront à nouveau le 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Veuillez noter que les pénalités mensuelles au taux de 2,5 % continueront de s'appliquer aux arriérés d'impôts des années précédentes.

**LES IMPÔTS FONCIERS SONT EXIGIBLES LE MERCREDI 30 JUIN 2021 AU PLUS TARD.**

### SOLDES D'ARRIÉRÉS D'IMPÔTS FONCIERS DE 2021

Votre relevé d'impôts fonciers de 2021 pourrait faire état d'un solde d'arriérés d'impôts pour plusieurs raisons. Par exemple, il est possible que vos impôts fonciers de l'année précédente n'aient pas été payés en entier, ou que leur paiement ait été fait en retard et que des pénalités mensuelles soient demeurées impayées.

Les pénalités sont comptabilisées le premier de chaque mois. N'oubliez pas d'inclure la pénalité mensuelle indiquée à la portion des arriérés de la section « Messages importants » de votre relevé d'impôts dans les paiements que vous effectuez en mai et juin.

L'annulation des pénalités mentionnée ci-dessus ne s'applique pas aux soldes d'arriérés d'impôts.

### CRÉDIT D'IMPÔT FONCIER POUR L'ÉDUCATION

Si vous avez récemment déménagé ou acheté un nouveau bien et que votre crédit d'impôt foncier pour l'éducation du Manitoba ne figure pas sur le présent relevé d'impôts fonciers de 2021, vous allez devoir le réclamer dans le cadre de votre déclaration sur le revenu de 2021. Pour demander à ce que votre crédit soit ajouté à vos impôts fonciers de 2022, vous devez remplir un formulaire d'autodéclaration et le retourner au Service de l'évaluation et des taxes de la Ville de Winnipeg avant le 15 mars 2022.

### MODES DE PAIEMENT

- Régime de paiements échelonnés des taxes
- Service bancaire en ligne ou téléphonique
- À votre banque, credit union ou caisse populaire
- En ligne, par carte de crédit
- Par la poste
- En personne ou par messagerie

Veillez vous assurer que le cachet postal qui a été apposé sur votre enveloppe n'est pas postérieur à la date d'échéance, ou prévoir cinq jours ouvrables pour le traitement de votre paiement par l'institution financière, afin que le paiement en question parvienne à la Ville au plus tard à la date d'échéance et afin d'éviter les pénalités pour paiement en retard.

Si vous utilisez notre option de paiement en ligne et que vous vendez votre bien actuel ou que vous en déménagez, n'oubliez pas de donner votre nouveau numéro de compte (numéro de rôle) à votre banque. Si le paiement est versé au mauvais compte, des frais de transfert de paiement seront ajoutés à votre compte pour que le paiement puisse être attribué au bon compte.

### APRÈS LES HEURES D'OUVERTURE

Déposez une enveloppe renfermant un chèque ou un mandat ainsi que la partie inférieure de votre relevé dans la boîte de dépôt située à côté de la porte d'entrée à l'angle de l'avenue James et de la rue King de l'immeuble Susan-A.-Thompson, au 510, rue Main.

Pour en savoir plus sur le paiement, veuillez visiter notre site Web à [www.winnipegassessment.com](http://www.winnipegassessment.com).

### PÉNALITÉS

La Ville de Winnipeg annule les pénalités mensuelles pour les impôts fonciers de 2021 en juillet, août et septembre 2021. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les pénalités s'appliqueront aux impôts fonciers impayés de 2021, au taux mensuel de 2,5 %.

Cette annulation ne s'applique pas aux arriérés qui correspondent aux impôts des années antérieures. Une pénalité mensuelle de 2,5 % s'appliquera au solde d'arriérés intégral pour tous les mois entre janvier et décembre 2021. Si votre compte accuse un arriéré, votre paiement sera d'abord affecté à l'arriéré puis, une fois celui-ci réglé, aux impôts de l'année en cours.

**À noter :** En gardant votre compte à jour, vous éliminez la possibilité que votre bien soit vendu pour défaut de paiement des impôts.

### RAPPELS IMPORTANTS POUR LES PERSONNES QUI PARTICIPENT AU RÉGIME DE PAIEMENTS ÉCHELONNÉS DES TAXES (RPET)

Si vous participez déjà au RPET, vous n'avez pas à payer le montant total indiqué sur votre relevé d'impôts à la date d'échéance du 30 juin 2021. Le montant indiqué sur votre relevé d'impôts comprend les versements faits au titre du RPET jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021. Les paiements mensuels continueront d'être prélevés de votre établissement financier jusqu'au paiement intégral de vos impôts fonciers.

Les paiements effectués dans le cadre du RPET pourraient être ajustés afin que la totalité de vos impôts fonciers de 2021 soit payée au plus tard le 31 décembre 2021. Veuillez lire la partie « Messages importants » de votre relevé d'impôts pour connaître le nouveau montant des paiements de votre RPET à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Veillez vérifier que le montant indiqué sur votre relevé d'impôts fonciers correspond aux montants qui sont prélevés de votre compte bancaire.

### RELEVÉS D'IMPÔTS FONCIERS AFFICHANT UN SOLDE CRÉDITEUR

Si votre relevé d'impôts affiche un solde créditeur, veuillez communiquer avec le 311 ou appeler sans frais au 1-877-311-4974 pour obtenir un remboursement.

### ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ

Veillez visiter [winnipegassessment.com](http://winnipegassessment.com), communiquer avec le 311 ou appeler sans frais au 1-877-311-4974 au début de janvier 2022 pour plus de renseignements sur cet escompte.

**VEUILLEZ VISITER LE SITE WEB DE LA VILLE POUR EN SAVOIR PLUS SUR VOS IMPÔTS FONCIERS :**

**[www.winnipegassessment.com](http://www.winnipegassessment.com)**

**LES IMPÔTS FONCIERS SONT EXIGIBLES AU PLUS TARD**

**LE MERCREDI 30 JUIN 2021**



Assessment and Taxation  
Évaluation et taxes

# 2021 Property Tax Statement

[www.winnipegassessment.com](http://www.winnipegassessment.com)

Main Floor - 457 Main St.  
Winnipeg, MB R3B 1B5

Payment Due Date:  
**Wednesday, June 30, 2021**